

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1776

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Villeurbanne

Objet : Réaménagement de la place Grandclément - Convention de groupement de commande avec la Commune de Villeurbanne pour l'acquisition d'une œuvre d'art

Service: Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur: Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtzoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Cresale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés: M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1776

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Villeurbanne

Objet : Réaménagement de la place Grandclément - Convention de groupement de commande avec la Commune de Villeurbanne pour l'acquisition d'une œuvre d'art

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

L'opération Place Grandclément fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le projet de réaménagement de la place Grandclément s'inscrit dans la dynamique urbaine en cours sur le quartier. Il participe au développement du secteur en accompagnant la transformation déjà initiée avec le projet de mise en double site propre du C3 qui se poursuit avec l'arrivée du tramway T6 et de la future zone d'aménagement concerté (ZAC) Grandclément.

II - Objectifs et projet d'aménagement

La place Grandclément présente une surface d'environ 20 000 m² et le projet d'aménagement répond aux objectifs principaux suivants :

- améliorer le cadre de vie : embellir la place, la rendre plus attractive et agréable, en faire un véritable lieu de vie, prendre en compte les usages actuels (équipements publics, commerces, cafés / restaurants, stationnement) et favoriser le développement des nouveaux usages,
- renforcer la centralité du quartier Grandclément : renforcer l'attractivité de la place, l'insérer dans la dynamique de renouvellement du quartier, valoriser les éléments patrimoniaux,
- améliorer les déplacements tous modes : intégrer l'arrivée du tramway T6 sur la place Grandclément, aménager des cheminements piétons lisibles et confortables, compléter le maillage modes actifs.

Afin de répondre à ces enjeux, il est prévu un réaménagement de l'ensemble de la place décliné comme suit :

- l'intégration de la plateforme du tramway, d'une voirie en sens unique ouest-est et d'une piste cyclable bidirectionnelle.
- l'agrandissement de la place haute *via* le remblaiement de la partie en pente ainsi que la création de larges cheminements piétons et d'un escalier permettant d'accéder directement au cours Tolstoï,
- la végétalisation de la place par des arbres et des bandes plantées,
- la construction d'une buvette en cœur de place,
- la mise en œuvre d'un espace libre pour la tenue d'événements et de mobilier ludique,
- l'installation d'une fontaine d'ornement et ludique côté est de la place, de l'autre côté du couloir bus C3.

Engagées dans une politique de lutte contre les discriminations, et, notamment, en faveur de l'égalité femmes-hommes, la Métropole de Lyon et la Commune de Villeurbanne ont également souhaité installer, sur la place Grandclément, une œuvre d'art qui aura comme enjeu de valoriser les femmes et leurs contributions dans l'histoire et dans le présent. Le coût prévisionnel général de l'œuvre (conception, réalisation et installation) est fixé à 150 000 €TTC. Ce montant est intégré à l'autorisation de programme globale de l'opération.

III - Le groupement de commande avec la Commune de Villeurbanne

Dans un souci d'intérêt commun, cette œuvre d'art étant installée sur le territoire de la Commune de Villeurbanne mais intégrée à un aménagement métropolitain, il apparaît opportun d'en mutualiser l'achat.

L'objet de la présente délibération est de constituer entre la Métropole et la Commune de Villeurbanne un groupement de commande, conformément aux articles L 2113-6 à L 2113-8 du code de la commande publique (CCP).

Une convention de groupement de commande définit les termes et les engagements des 2 membres du groupement de commande, qui aura spécifiquement pour objet la passation d'un marché de conception et réalisation d'une œuvre d'art pour la place Grandclément. La répartition financière est de 35 % pour la Métropole et 65 % pour la Commune de Villeurbanne.

La Métropole sera désignée comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour la passation, la notification et l'exécution du marché, conformément aux dispositions des articles L 2113-6 et L 2113-7 du CCP.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) le principe d'un groupement de commande avec la Commune de Villeurbanne pour procéder au marché relatif à la conception et à la réalisation de l'œuvre d'art à installer sur la place Grandclément,
 - b) le rôle de coordonnateur confié à la Métropole.
- c) la convention de groupement de commandes, à passer entre la Métropole et la Commune de Villeurbanne.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accur
069-2

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-304892-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023